

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 016-211600648-20240409-202423-DE

MAIRIE de BRIGUEUIL  
CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

Présents : 12  
Procurations : 02  
Votants : 14

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2024

Pour : 14 Contre : 00  
Abst./Blancs/Nuls : 00

**PRESENTS** : Mmes et M. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., OZENNE N., BEAULIEU Cl., GOURSAUD Ch., ROCHER Ch., TERNET C., LAVAUZELLE I., FREMERY Cl., COUTANT M., JOULIA G. .  
**ABSENTS** : M. ROCHE D., M. GUENE F. (excusés).

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

**Affiché le** : 10 avril 2024

M. ROCHE Dominique a donné procuration à Mme FREMERY Claire.  
M. GUENE Frédéric a donné procuration à M. BEAULIEU Claude.

**OBJET : BUDGET SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS 2023 EN 2024**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, après l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2023, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats.  
Il est donc proposé d'affecter les résultats constatés au CFU 2023 du budget du service assainissement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- à l'unanimité, par vote à main levée,

► décide d'affecter les résultats comme suit :

POUR MEMOIRE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE N-1	
A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) – (déficit)	(+) 9 597, 30
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES Ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) – (déficit)	(+) 94 603, 85
C) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	104 201, 15
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-1 (précédé + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	(+) 132 171, 84
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N-1	
Besoin de financement	(-) 40 000, 00
Excédent de financement	
F) BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT = D+E	(+) 92 171, 84
G) DECISION D'AFFECTATION (pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus)	104 201, 15
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement	00
G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2- REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002	104 201, 15

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.  
A BRIGUEUIL le 10 avril 2024



Le Maire  
Robert ROUGIER